



Journal



des Nations Unies

Troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction
des risques de catastrophe

Sendai, Japon (14 au 18 mars 2015)

Séances officielles

Mercredi 18 mars 2015

Assemblée générale

Troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe

Grande commission

9 heures

2e séance

Hall Tachinaba

Plénière

10 à 13 heures

9e séance plénière  [\[webcast\]](#)

Hall des expositions 2¹

1. Questions diverses [point 12]

Rapport des Présidents des tables rondes ministérielles

Rapport des Présidents des dialogues multipartites de partenaires de haut niveau

2. Pouvoirs des représentants à la Conférence : rapport de la Commission de vérification des pouvoirs ([A/CONF.224/4](#)) [point 7 b)]

3. Adoption des documents finals de la Conférence [point 11]

4. Adoption du rapport de la Conférence ([A/CONF.224/L.5](#)) [point 13]

Clôture de la Conférence

¹Le Hall des expositions 1, le Hall principal et le Hall Hagi serviront de salles annexes.



Avis

Pouvoirs

Conformément à l'article 3 du règlement intérieur provisoire de la Conférence, les pouvoirs des représentants et les noms des représentants suppléants et des conseillers doivent être communiqués au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et fournis au Bureau des affaires juridiques, situé au B306, 3e étage du Bâtiment du Sendai International Centre (aux bons soins de Mme Tomoko Iwata; ou de M. Keiichiro Okimoto). Les pouvoirs doivent émaner soit du chef de l'État ou du gouvernement, soit du Ministre des affaires étrangères, ou, dans le cas de l'Union européenne, soit du Président du Conseil européen, soit du Président de la Commission européenne.

Accréditation

L'accréditation des délégations officielles des États, des organisations intergouvernementales et des membres associés des commissions régionales, ainsi que les institutions spécialisées et organisations connexes, est administrée par le Service du protocole et de la liaison des Nations Unies via le système en ligne "eAccreditation". Les demandes d'accréditation des membres des délégations via "eAccreditation" doivent être soumises par les bureaux de New York des missions permanentes et missions d'observation, qui sont déjà inscrites et détiennent un mot de passe sécurisé. Il est suggéré aux délégations souhaitant prendre part à la conférence de s'entendre avec leur mission ou bureau de New York afin de soumettre les demandes d'accréditation dans les temps requis.

Pour de plus amples renseignements sur la procédure d'accréditation pour la Conférence, prière de se référer à la note verbale du 13 janvier 2015 ([PRO/NV/WCDRR 2015/ARRANGEMENTS](#)) publiée sur le site du Service du protocole www.un.int/protocol.

De plus amples renseignements sont disponibles sur le site de la Conférence ([cliquer ici](#)).

Aperçu des séances officielles

Mardi 17 mars 2015

Assemblée générale

Troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe

 [\[archive vidéo\]](#)

7e séance plénière

Débat général [point 8]

La Conférence poursuit son débat général au titre du point 8 de l'ordre du jour.

La Conférence entend des déclarations de Son Excellence Jayeshwar Raj Dayal, Ministre de l'environnement, du développement durable, de la gestion des catastrophes et des plages de Maurice; Son Excellence Henri Djombo, Ministre de l'économie forestière et du développement durable du Congo; Son Excellence Paousman Jarju, Ministre de l'environnement, des changements climatiques, de l'eau et de la vie

sauvage de la Gambie; Son Excellence Wilbur Heine, Ministre assistant du Président des îles Marshall; Son Excellence Kadiatu N'diaye, Ministre en charge de l'environnement, de l'eau et de la forêt de la Guinée; Son Excellence Hilary Obaloker Onek, Ministre des secours, de la préparation aux catastrophes et des réfugiés de l'Ouganda; Son Excellence Ratu Inoke Kubuabola, Ministre des affaires étrangères des Fidji; M. Teimuraz Murgulia, Premier Vice-Ministre de l'environnement et de la protection des ressources naturelles de la Géorgie; et des représentants du Nicaragua, du Bénin, de l'Irlande, de l'Ex-République yougoslave de Macédoine et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

La Conférence termine ainsi ce stade de l'examen du point 8 de l'ordre du jour.

Déclarations des organisations intergouvernementales et autres organisations [point 9]

La Conférence reprend son examen du point 9 de l'ordre du jour.

La Conférence entend des déclarations des représentants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, de l'Organisation internationale du Travail, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, du Conseil de l'Europe, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, de l'Ordre souverain et militaire de Malte, du Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement, du Comité international de la Croix-Rouge, de la Ligue des États arabes, de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, de l'Organisation mondiale de la Santé et de la Communauté d'Afrique de l'Est.

La Conférence termine ainsi ce stade de l'examen du point 9 de l'ordre du jour.

8e séance plénière

Débat général [point 8]

La Conférence poursuit son débat général au titre du point 8 de l'ordre du jour.

La Conférence entend des déclarations de Son Excellence Nicole Angeline Zan Yelemou, Ministre de l'action sociale et de la solidarité nationale du Burkina Faso; Son Excellence Eugene Serufuli, Ministre du développement rural de la République démocratique du Congo; Son Excellence Guy Maixent Mamiaka, Vice-Ministre de l'intérieur du Gabon; des représentants du Canada, de la Belgique, de la Libye, d'Haïti, de la Finlande, de l'Afghanistan et de la Colombie; Son Excellence Milton Henriquez, Ministre du gouvernement du Panama; et des représentants des pays ci-après : Sierra Leone, Lesotho, Îles Cook, Danemark, Uruguay, Barbade, Guyana et Palaos.

La Conférence termine ainsi l'examen du point 8 de l'ordre du jour.

Déclarations des organisations intergouvernementales et autres organisations [point 9]

La Conférence reprend son examen du point 9 de l'ordre du jour.

La Conférence entend des déclarations des représentants du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Université des Nations Unies et du Conseil de coopération du Golfe; du Secrétaire exécutif de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe; des représentants du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, de l'Organisation météorologique mondiale, de l'Union internationale des télécommunications, de l'Organisation hydrographique internationale, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, de l'Union interparlementaire, du Groupe sur l'observation de la Terre, du Centre pour la prévention des désastres en Amérique centrale, du Forum des îles du Pacifique et de l'Union internationale pour la conservation de la nature.

La Conférence termine ainsi l'examen du point 9 de l'ordre du jour.

Déclarations des organisations non gouvernementales [point 10]

La Conférence reprend son examen du point 10 de l'ordre du jour.

La Conférence entend des déclarations des représentants du grand groupe des organisations non gouvernementales, du grand groupe des autorités locales, du Grand groupe des entreprises et de l'industrie, du grand groupe des enfants et des jeunes, du Grand groupe des agriculteurs et des petits propriétaires forestiers et du grand groupe des peuples autochtones.

La Conférence termine ainsi l'examen du point 10 de l'ordre du jour.

Dialogue de partenariat multipartite de haut niveau 3 : Investissement dans la réduction des risques : partenariats publics-privés

Le Président du dialogue de partenariat multipartite de haut niveau 3, Son Excellence Noel Arscott, Ministre du gouvernement local et du développement des communautés de la Jamaïque, ouvre le dialogue et fait une déclaration.

Son Excellence Anote Tong, Président de la République de Kiribati, prononce une allocution liminaire.

Le dialogue de partenariat est animé par Mme Veronica Pedrosa, d'Al Jazeera, qui fait également une déclaration.

La parole est ensuite donnée aux intervenants, qui font des déclarations dans l'ordre suivant : Son Excellence Laila Iskander, Ministre du renouvellement urbain et des établissements urbains de l'Égypte; Son Excellence Fatimetou Abdel Malick, Maire de Teveragh-Zeina (Mauritanie); Son Excellence Nicola Valluzzi, Président de la province de Potenza (Italie); M. William Anthony Kirsopp Lake, Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF); M. Carlos Kaiser Mansilla, de l'ONG Inclusiva; et Mme Josephine Basibas Castillo, de DAMPA, une organisation de la société civile des Philippines.

Une discussion interactive s'ensuit, au cours de laquelle des représentants des pays suivants font des déclarations : Maldives, Mexique, Nouvelle-Calédonie (membre associé), Égypte, Japon, Afrique du Sud, Népal, Philippines et Équateur.

Des déclarations sont faites par les représentants des institutions suivantes du système des Nations Unies : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et Banque mondiale.

Des déclarations sont également faites par les représentants des organisations suivantes de la société civile : Fédération mondiale des sourds, Réseau mondial des organisations de la société civile pour la réduction des risques de catastrophe, Association internationale de psychologie appliquée et Partenariat mondial pour l'eau.

Des déclarations sont faites par les représentants des grands groupes suivants: femmes; et entreprises et industrie.

L'animatrice, le Président et les intervenants répondent aux observations formulées et aux questions posées au cours de la discussion interactive.

Le Président, Son Excellence Noel Arscott, Ministre du gouvernement local et du développement des communautés de la Jamaïque, prononce la clôture du dialogue de partenariat multipartite de haut niveau sur le thème "Investissement dans la réduction des risques : partenariats publics-privés".

Table ronde ministérielle 5 : Stratégies d'investissement public pour la réduction des risques

Le Président de la table ronde 5, Son Excellence Raed Arafat, Secrétaire d'État du Ministère de l'intérieur de la Roumanie, ouvre la table ronde et fait une déclaration.

Des déclarations sont faites par les représentants des pays suivants : Tunisie, Madagascar, Burkina Faso, Égypte, Bangladesh, El Salvador, Kirghizistan, Myanmar, Barbade, Trinité-et-Tobago, République islamique d'Iran, Viet Nam, Bahreïn, Tadjikistan, Ghana, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Ouzbékistan, Panama, Cabo Verde et Fidji.

Des déclarations sont également faites par les représentants des organisations non gouvernementales suivantes : l'Association des États de la Caraïbe (AEC) et Communauté d'Afrique de l'Est.

Des déclarations sont faites par les représentants des institutions suivantes du système des Nations Unies : la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CENUE) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM).

Des déclarations sont également faites par les représentants de la Fédération des organisations économiques japonaises, du Conseil municipal de Nablus, de l'État de Palestine, de l'Institut de la gestion des risques et du changement climatique de Bogota, et de "Youth Beyond Disasters" (une organisation de la société civile).

Le Président prononce la clôture de la table ronde ministérielle 5.

Informations générales

Plus de détails relatifs aux informations ci-après sont disponibles dans le document [A/CONF.224/INF/1](#).

Contrôle de sécurité

Tous les efforts sont faits pour assurer que le contrôle de sécurité pour l'accès à la salle de conférence soit sans problème et rapide, mais certains retards peuvent être inévitables. Tous les participants sont invités à arriver tôt, à éviter d'introduire des articles de grande dimension, et à se préparer pour le contrôle en approchant les détecteurs de métaux.

Distribution des documents officiels

Un comptoir de distribution des documents officiels et du Journal, à l'intention des délégations, sera situé dans le hall des expositions 1 pendant la troisième session du Comité préparatoire et dans le hall des expositions 2 pendant les séances plénières de la Conférence. Les délégations sont invitées à apporter leurs propres appareils mobiles où elles auront enregistré les documents d'avant session. Pour consulter l'ensemble de la documentation de la Conférence, prière de visiter le site Web de la Conférence ([cliquer ici](#)). Des services d'impression à la demande payants seront fournis aux délégations ayant besoin de versions imprimées supplémentaires au Centre d'affaires.

Distribution du texte des déclarations

En application de l'article 66 du projet de règlement intérieur de la Conférence, les déclarations écrites soumises par les représentants désignés visés aux articles 60 à 65 seront distribuées par le secrétariat à toutes les délégations, dans les quantités et dans les langues dans lesquelles elles lui auront été remises sur place à la Conférence, étant entendu qu'une déclaration soumise au nom d'une organisation non gouvernementale doit concerner les travaux de la Conférence et porter sur un domaine dans lequel l'organisation a une compétence spéciale. Le secrétariat ne réalisera pas de copies du texte des déclarations et celles-ci ne seront pas publiées en tant que documents officiels de la Conférence.

Toutes les délégations, avant de prendre la parole, sont invitées à adresser par courriel une copie de leur déclaration à l'adresse : wcdrr2015@un.org, en indiquant dans la case objet "Déclaration et nom du pays ou de l'organisation". Dans toute la mesure possible, le texte des déclarations doit être communiqué une journée ou au minimum trois heures avant qu'elles soient prononcées, afin de pouvoir être distribué aux interprètes et aux fonctionnaires du secrétariat et affiché sur le site Web de la Conférence.

Retransmission sur le Web

Le Groupe de la diffusion sur le Web de l'ONU assurera la couverture en direct et sur demande des cérémonies d'ouverture et de clôture, des déclarations officielles, des séances des dialogues de haut niveau de partenaires, des séances des tables rondes ministérielles et des conférences de presse à l'adresse <http://webtv.un.org>, en anglais, en japonais et dans la langue originale de l'intervenant.